

CERTIFICATION NF 205

VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE



Liste de prix 2017

en application du référentiel de certification NF 205

(Les montants indiqués s'entendent hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur)

Version du 01/03/2017

Tarif applicable et Conditions de facturation à compter de janvier 2017

1. TARIF APPLICABLE

1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS (€ HT)
412	FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (FRAIS D'ENTREE)	1980
INSTRUCTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION ⁽¹⁾		
715	par produit : bouche ou entrée d'air ou groupe simple flux ou groupe double flux	990
	par gamme de bouche (une gamme comprenant au maximum 8 bouches)	2 530
	par gamme d'entrées d'air autoréglables	1 430
FRAIS DE REDEVANCE ANNUELLE Les frais de redevance sont facturés aux nouveaux titulaires et aux nouveaux produits admis à compter de la date de délivrance de la marque NF.		§1.2
AUDIT D'ADMISSION D'UN SITE DE PRODUCTION (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant - frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.3)		
311	<u>Forfait Zone 1:</u>	3 960
331	France métropolitaine, Benelux, Allemagne, Suisse, Liechtenstein, Italie, Espagne, Portugal	
311	<u>Forfait Zone 2:</u>	4 620
332	Pays de l'UE non-cités en zone 1, Turquie, Norvège, Islande, Maroc, Tunisie, Algérie	
311	<u>Forfait Zone 3 :</u>	5280
333	DOM-TOM et pays non cité en zones 1 et 2	
314	Temps additionnel, le cas échéant, par heure	165
231	PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.3)	1705
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES : Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	825

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

(2) Les zones géographiques sont définies au paragraphe 4.2.3 du référentiel général de certification des programmes NF gérés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION

211	ESSAIS D'ADMISSION	TARIFS
	Tarifs laboratoire d'essais : CETIAT	VOIR ANNEXE
	Tarifs laboratoire d'essais : CSTB	VOIR ANNEXE

1.2. SUIVI DES PRODUITS CERTIFIES (en € HT)

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
722	FRAIS FIXES DE REDEVANCE ANNUELLE	990
613	FRAIS VARIABLES DE REDEVANCE ANNUELLE Pour chaque site de fabrication d'une famille de produit(*) Pour chaque site de fabrication de 2 familles de produit (*) Pour chaque site de fabrication de 3 familles de produit et plus (*)	1815 3740 5610
611	Pour chaque gamme d'entrées d'air ou de bouches bénéficiant du droit d'usage de la marque NF (admission ou extension) Pour chaque produit bénéficiant du droit d'usage de la marque NF (admission ou extension)	1210 550
611	Pour chaque produit ou gamme d'entrées d'air ou gamme de bouches bénéficiant d'un maintien du droit d'usage de la marque NF	275

(*) On entend par famille de produit : bouche ou entrée d'air ou groupe simple flux ou groupe double flux.
Les frais de redevance sont facturés aux nouveaux titulaires et aux nouveaux produits admis à compter de la date de délivrance de la marque NF.

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE ⁽¹⁾	Idem Ref 715
417	INSTRUCTION DU DOSSIER D'EXTENSION ⁽¹⁾	990
417	INSTRUCTION DU DOSSIER DE MAINTIEN ⁽¹⁾	440

Ref	PRESTATIONS	TARIFS
	AUDIT D'UN SITE DE PRODUCTION (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport, le suivi des actions correctives et le temps de déplacement et le prélèvement le cas échéant - frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.3)	
312 331	<u>Forfait Zone 1⁽²⁾</u> : France métropolitaine, Benelux, Allemagne, Suisse, Liechtenstein, Italie, Espagne, Portugal	3 300
312 332	<u>Forfait Zone 2⁽²⁾</u> : Pays de l'UE non-cités en zone 1, Turquie, Norvège, Islande, Maroc, Tunisie, Algérie	3960
312 333	<u>Forfait Zone 3⁽²⁾</u> : DOM-TOM et pays non cité en zones 1 et 2	4620
314	Temps additionnel, le cas échéant, par heure Dans le cas d'un site couvrant plus de 2 familles à auditer, 4 heures additionnelles sont facturés (soit 660 €) <i>Les familles de produits considérées sont les bouches autoréglables, bouches hygro-réglables, entrées d'air autoréglables, entrées d'air hygro-réglables, groupes simple Flux autoréglables, groupes hygro-réglables ou groupes double flux.</i>	165
231	PRELEVEMENT DANS LE COMMERCE OU SUR STOCK (hors audit) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.3)	1705
371	VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES : Examen du plan d'action suite à non-conformité relevée lors des essais	825

(1) Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 165 € HT

(3) Les zones géographiques sont définies au paragraphe 4.2.3 du référentiel général de certification des programmes NF gérés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION

211	ESSAIS DE SUIVI	TARIFS
	Tarifs laboratoire d'essais : CETIAT	VOIR ANNEXE
	Tarifs laboratoire d'essais : CSTB	VOIR ANNEXE

1.3. AUDITS & FACTURATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT

Les frais de séjour et de déplacement sont facturés sur la base de leur coût réel avec des frais de service de 11%

Toute annulation tardive d'un audit, dont la date a été retenue en accord entre EUROVENT CERTITA CERTIFICATION et l'entreprise audité, fait l'objet de frais d'annulation comme suit :

- Annulation de 16 jours à 11 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit
- Annulation de 10 jours à 6 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit
- Annulation de 5 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit

En outre, la part non-remboursable des frais engagés pour les prestations de déplacement et de séjour sera retenue et majorée des frais de service applicables.

Une remise non cumulable/par titulaire/programme est appliquée dès lors qu'il est au moins concerné par un des cas suivants :

- Un même site de fabrication ayant plusieurs titulaires : 30% (Forfait x 0.7)
- Un même site de fabrication pour plusieurs programmes : 30% (Forfait x 0.7)
- Un audit réalisé dans le cadre d'un regroupement géographique de plusieurs sites de fabrication: 20% (Forfait x 0.8).

En cas, d'audit satisfaisant plus d'un critère listé ci-dessus, le critère le plus favorable au client sera appliqué.

2. CONDITIONS DE FACTURATION

Les conditions de facturation sont précisées en partie 4 du Référentiel Général de certification des programmes NF gérés par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION.

Les conditions de paiement sont mentionnées sur les factures.

L'envoi des factures est effectué uniquement par mail. Si vous désirez une copie papier de la facture, n'hésitez pas à nous la demander, nous vous la transmettrons le plus rapidement possible.

PAIEMENT DES FACTURES



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire

EUROVENT CERTITA CERTIFICATION

Domiciliation

**SG PARIS BOURSE ENTR (00059)
134 RUE REAUMUR
75002 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03020	00020682179	43

IBAN : **FR76 3000 3030 2000 0206 8217 943**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**